

## Pandémie mondiale

Le passeport sanitaire AOKPass fait son chemin pour relancer les voyages en avion.

► PAGE 4

## Aménagement

La Fondation pour les Terrains industriels valorise les entreprises du secteur secondaire à Genève.

► PAGE 5

## Création d'entreprises

Plus de 46 000 sociétés ont été créées en 2020. Analyse de ce phénomène.

► PAGE 6

## Fiscalité

# Le sucre ajouté : une facture salée en vue ?

En octobre 2020, le Grand Conseil genevois a voté un texte qui prévoit la possibilité d'introduire dans le canton une taxe sur le sucre. Les critiques quant à l'efficacité de la mesure ainsi que l'engagement des fabricants suisses de produits alimentaires pour sensibiliser le consommateur et pour promouvoir une alimentation saine n'ont pas fléchi la détermination du législatif genevois.

Photo by Mae Mu on Unsplash



Le sucre est un élément essentiel de notre nourriture et remplit des fonctions importantes en termes de goût, de durée de conservation et de consistance des aliments. Comme toute consommation excessive, celle de sucre, associée à

une alimentation déséquilibrée et à un manque d'exercice physique, peut mener à l'obésité et causer des maladies. Cependant, les maladies liées à l'alimentation sont des sujets complexes, avec de nombreux facteurs d'influence. Les

combattre est une responsabilité commune des entreprises, des consommateurs et de l'État.

### Un engagement en faveur d'une alimentation saine

La promotion d'une alimentation saine est une grande priorité pour les fabricants suisses de produits alimentaires. Ceux-ci s'engagent à favoriser des projets d'éducation et à informer la population sur la consommation d'ingrédients nutritionnellement à risque tels que le sel, le sucre et les graisses. Ils préconisent une information transparente et la réduction des sucres ajoutés dans les aliments. Aujourd'hui, plus de 75 % des produits proposés sont couverts par la déclaration dite « de grande valeur nutritionnelle », qui indique explici-

tement la proportion de sucre, entre autres choses.

Les entreprises favorisent la réduction de la consommation de sucre en développant de nouvelles denrées et de nouvelles formules à teneur réduite en sucre et/ou sans sucre. Cependant, cela n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Les produits doivent toujours avoir bon goût pour éviter que les consommateurs ne passent à d'autres articles « non réduits » en teneur en sucre. La transformation doit donc se faire progressivement.

### Des mesures qui ont démontré une certaine efficacité

Certaines mesures volontaires décidées par les entreprises en coopé-

ration avec la Confédération ont démontré leur efficacité. Par exemple, la teneur en sucre des boissons rafraîchissantes suisses a été réduite de 13 % entre 2005 et 2015 et de 7 % entre 2015 et 2020<sup>1</sup>. En application de la déclaration de Milan<sup>2</sup>, le sucre ajouté dans les yaourts a été réduit de 3,5 % entre 2016 et 2018 et dans les céréales pour petit déjeuner de 13 % entre 2016 et 2018. D'ici 2024, les entreprises se sont engagées à réduire encore de 10 % le sucre ajouté dans les yaourts et de 15 % dans les céréales pour petit déjeuner<sup>3</sup>. Si ces mesures sont lentes et progressives, elles permettent toutefois au consommateur de s'habituer à des aliments au goût moins sucré.

<sup>1</sup> <https://www.gi-boissons-rafraichissantes.ch/publications/alimentation-la-responsabilite-individuelle-plebiscitee> <sup>2</sup> Signée par 14 entreprises suisses, elle a pour objectif de faire diminuer petit à petit la teneur en sucres ajoutés dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner. <sup>3</sup> <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/produktzusammensetzung/zuckerreduktion.html>

suite page 2

## Pour la suppression des droits de douanes

## Pour un partenariat solide et un commerce durable

## La CCIIG recommande de voter OUI

7 mars 2021

**OUI**

à l'accord  
avec l'Indonésie

[www.indonesie-oui.ch](http://www.indonesie-oui.ch)

NATHALIE HARDY  
Directrice politique



## Une nouvelle loi comme signe d'espoir

ÉDITORIAL

Une hirondelle ne fait pas le printemps, mais en cette période de détresse économique, toute bonne nouvelle est source d'espoir. Ainsi, on se réjouira du dépôt par le Conseil d'Etat d'un projet de modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins, qui propose de pérenniser l'ouverture dominicale trois fois par année et d'harmoniser les heures d'ouverture des magasins.

En 2016, le peuple a accepté l'ouverture des commerces le 31 décembre et trois dimanches par année sous condition de l'existence d'une convention collective de travail étendue dans le secteur. En 2019, le peuple s'est à nouveau prononcé en faveur de l'ouverture de trois dimanches par année même en l'absence d'une convention collective étendue, pour une période expérimentale de deux ans.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat propose de perpétuer cette possibilité et d'harmoniser l'horaire de fermeture à 19h00, à l'exception du vendredi, où elle sera maintenue à 19h30.

Le commerce de détail suisse souffre de nombreux handicaps : niveau des prix, horaires d'ouverture restreints, report sur la consommation en ligne et tourisme d'achat qui connaît une hausse structurelle depuis l'appréciation du franc face à l'euro. La taille réduite de la Suisse permet aux consommateurs de se rendre sans difficulté dans les pays limitrophes pour y faire occasionnellement ou régulièrement leurs achats. Il n'est pas étonnant que l'on dénombre aux abords de la Suisse quelque 2300 magasins d'alimentation dans un rayon de 20 minutes, et 8500 dans un rayon de 60 minutes. Au vu de ses 103 kilomètres de frontière avec la France, le canton de Genève est particulièrement exposé.

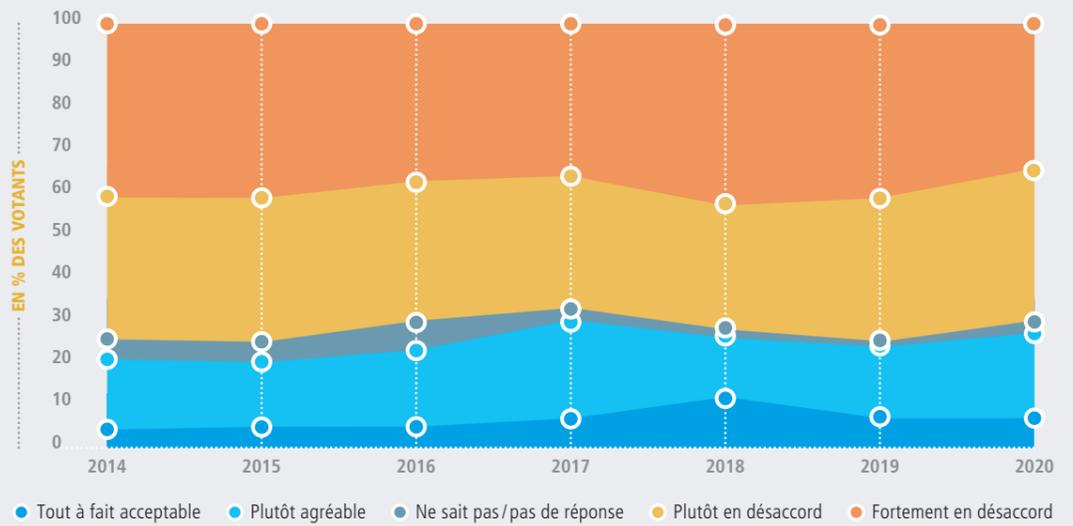
La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation du commerce de détail genevois, qui traverse une crise dramatique, avec comme corollaire un taux de chômage des employés du secteur plus élevé que la moyenne.

Certes l'ouverture trois dimanches par an ne fera pas des miracles pour des commerces aujourd'hui sinistrés. Il n'en reste pas moins que le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat est un signal de confiance, de relance mais aussi d'espoir. Or, cet espoir est aujourd'hui plus nécessaire plus jamais.

► suite de la page 1

### INTRODUCTION D'UNE TAXE SUR LES ALIMENTS CONTENANT DU SUCRE, DU SEL OU DES MATIÈRES GRASSES

« Dans d'autres pays, des taxes supplémentaires sur les aliments contenant du sucre, du sel ou des graisses ont été introduites dans des cas individuels pour contrôler la consommation. Seriez-vous entièrement d'accord, plutôt, plutôt pas, ou pas du tout, avec l'introduction d'une telle taxe ? »



SOURCES DES DONNÉES : gfs.bern, Moniteur d'alimentation et d'exercice physique, Mars 2020 (N = environ 1000 chacun)

### Les mesures coercitives sont rarement efficaces

Quoiqu'en pense le Grand Conseil genevois, il s'avère que les mesures coercitives telles que les taxes ne produisent que rarement l'effet escompté. En effet, plutôt que d'abandonner les aliments « malsains » au profit d'aliments « sains », les consommateurs se procurent ailleurs les produits qui leur plaisent, ce qui a pour effet de déplacer le lieu de l'achat. Consommer le même produit, mais acheté dans des zones sans taxe sur le sucre, est un comportement qui a été observé en Belgique et dans d'autres pays européens. Cela serait particulièrement vrai pour un canton frontalier comme celui de Genève, et plus encore si la taxe est introduite à un niveau exclusivement cantonal. L'incitation à acheter des produits identiques à un prix inférieur dans un canton ou un pays voisin est particulièrement élevée dans le cas des petits cantons et des cantons frontaliers. Cette taxe ne ferait donc qu'alimenter le tourisme d'achat et affaiblir l'économie locale. Ce n'est pourtant pas le moment de renforcer la tendance au tourisme d'achat. Avec 105 km de frontière avec le pays voisin et 5 km avec le canton de Vaud, on voit bien quelle serait la conséquence d'une taxe purement genevoise.

Cette analyse est partagée tant par le Conseil fédéral<sup>4</sup> que par la Commission fédérale de la consommation (CFC)<sup>5</sup>, qui rejettent tous deux l'introduction d'une telle mesure.

### La taxe sur le sucre, le grain qui cache le pain

Autre réaction fréquente à l'introduction d'une telle mesure, le report

de la consommation sur un autre produit transformé, aux effets potentiellement tout aussi indésirables. Mais la taxation revient surtout à augmenter la charge financière du consommateur. Comme l'a montré une étude de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)<sup>6</sup>, dans les pays européens, le coût de la taxe a toujours été répercuté intégralement sur les consommateurs. Et c'est évidemment plus pénalisant encore pour les ménages à faibles revenus, sans avoir d'effet notoire sur la santé publique, ainsi que cela a été prouvé.

Selon le sondage annuel « Alimentation et activité physique 2020 » réalisé par gfs.bern sur mandat du groupe d'information *Boissons rafraîchissantes*, 70 % de la population suisse serait opposée à une taxe sur le sucre, le sel ou les matières grasses<sup>7</sup>; seuls 23 % d'entre eux, pensent que son introduction exercerait une influence sur leur consommation (voir graphique ci-dessus).

Si la population est globalement peu favorable aux mesures fiscales, elle semble en revanche plus sensible aux mesures incitatives; ainsi, 89 % des sondés se déclarent favorables à des mesures de prévention destinées aux groupes à risque ou encore à l'éducation à la nutrition dans les écoles.

### Information et formation

Selon la CFC, le comportement nutritionnel doit être contrôlé principalement par l'information et l'éducation et non par des mesures fiscales de l'Etat. Ces mesures de prévention ont démontré une meilleure efficacité et permettent de préserver une grande marge de liberté pour les

individus et ce, sans les désresponsabiliser. On observe d'ailleurs une demande croissante pour un étiquetage clair des produits alimentaires de la part des consommateurs.

Depuis quelques années, différents programmes ciblent les jeunes afin de les motiver à adopter un mode de vie et un comportement nutritionnel éclairés. Une amélioration du comportement des consommateurs peut être observée, en particulier chez les jeunes. Par exemple, une étude de l'OFSP sur les habitudes alimentaires des élèves de 11 à 15 ans a montré qu'en 2018, ceux-ci consommaient moins de boissons sucrées qu'en 2014<sup>8</sup>: alors qu'en 2014, ils étaient 60,8 % à consommer de telles boissons plusieurs fois par semaine, en 2018, ce chiffre n'était plus que de 52,8 %.

Outre le comportement nutritionnel, l'exercice physique est également déterminant. Depuis 2013, « fit4future », par exemple, propose des camps de sports pluridisciplinaires en coopération avec de nombreux clubs et associations sportifs, ainsi qu'avec les autorités. L'étude « Sport Suisse 2020 » de l'Office fédéral du sport (OFSP)<sup>9</sup> montre que la population suisse a de nouveau augmenté ses activités physiques au cours des six dernières années. Le nombre de ceux qui ne pratiquent pas du tout de sport a nettement diminué. Cependant, il existe des différences sociales importantes. Plus le niveau d'éducation et de revenu est élevé, plus la proportion de non-sportifs diminue. Il existe donc un potentiel important de ciblage de la promotion du sport à opérer en coopération avec l'OFSP. ■

La CCIG est maintenant sur Twitter



Suivez le compte @CCIG1865



<sup>4</sup> Avis du CF du 7 décembre 2018 sur le postulat 18.4074 de la conseillère nationale Valérie Pillier Carrard. <sup>5</sup> Recommandation de la Commission fédérale de la consommation (CFC) du 16 novembre 2017 concernant la question de la taxation des denrées alimentaires et des boissons sucrées. <sup>6</sup> Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), « Rapport final : Aperçu des initiatives pour la reformulation en Europe », 2015. <sup>7</sup> <https://infogram.com/1p6z1wmlql7562i5y1y5jxm9lrf3qrlr6d7> <sup>8</sup> Office fédéral de la santé publique, Addiction Suisse, HBSC, « Habitudes alimentaires, activité physique, statut pondéral et image du corps chez les élèves de 11 à 15 ans en Suisse - Résultats de l'enquête « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC) 2018 et évolution au fil du temps », 2020. <sup>9</sup> Office fédéral du sport, Observatoire suisse du sport, « Sport Suisse 2020 - Activité et consommation sportives de la population suisse », 2020.

## Aménagement du territoire

## Zone villa : densifier, mais avec qualité

Dans un territoire exigu comme celui de Genève, la densification de la zone villa a offert, au fil des années, de nombreuses opportunités de construction de logements, essentiellement sous forme d'« habitat groupé » (maisons mitoyennes, lotissements). Trop, sans doute, pour le Conseil d'Etat qui a, en novembre 2019, gelé toutes les dérogations permettant une densification accrue de la zone villas. Depuis le 19 janvier 2021, la situation est normalisée.

© Département du territoire



Tout d'abord, les dérogations ne concernent que les périmètres dits de « densification accrue » tels que définis par les Plans directeurs communaux. Ce changement est fondamental, dans la mesure où il oblige les communes à développer une planification territoriale volontariste et anticipatrice. Il replace en outre le pouvoir de décision entre leurs mains. Mais il signifie aussi que l'éventuelle dérogation n'est plus appréciée au cas par cas, mais dépend d'un instrument de planifi-

cation de fond. Ensuite, il est désormais obligatoire de conserver sur la parcelle considérée une surface de pleine terre, dénuée de toute construction.

Si les nouvelles modalités sont indiscutablement plus contraignantes et vont, sans doute, réduire les possibilités de densification pour certains propriétaires, le dégel de la densification est néanmoins une bonne nouvelle. D'abord, parce qu'il est indispensa-

ble, compte tenu de l'exigüité du territoire, de densifier harmonieusement mais aussi intelligemment sans gaspillage de surface au sol, mais aussi en limitant autant que faire se peut les atteintes à l'environnement. Ensuite, parce qu'après l'insécurité juridique créée par le gel (alors même que des projets d'envergure étaient planifiés de longue date), opérateurs de la branche, propriétaires et communes retrouvent une certaine visibilité. ■

Le Département du territoire a publié une « marche à suivre », présentant les nouvelles exigences de contenu et de forme à respecter dans la zone villa. Elle est disponible ici : [www.ge.ch/exigences-preserver-qualite-zone-5-villa](http://www.ge.ch/exigences-preserver-qualite-zone-5-villa)

Introduite en 2013, une modification de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) permettait de réaliser, en zone villa, des constructions avec un indice d'utilisation du sol plus élevé que les standards prévus initialement par le législateur genevois. Au moment du gel des dérogations, plusieurs centaines de logements étaient concernés, ce qui n'était pas sans importance à l'échelle du canton dans la mesure où la construction de logements favorise le maintien de contribuables résidents.

D'après les données communiquées par le Département du territoire à fin 2019, les demandes d'autorisation de construire en zone villa avec densification accrue ont été multipliées par trois en cinq ans et les requêtes en logements groupés par quatre, induisant un certain nombre de problèmes : augmentation du trafic, atteinte aux

écosystèmes (p. ex. par l'imperméabilisation des sols), diminution de la qualité paysagère, sans compter que l'esthétique des maisons construites pouvait laisser à désirer. Par ailleurs, le Conseil d'Etat passait souvent outre les préavis défavorables émis par les communes concernées, ce qui ne manquait pas d'interroger sur la répartition des compétences.

**Le pouvoir aux communes**

L'an dernier, l'Etat, les communes, les acteurs de l'immobilier et les différents partis politiques ont pu se mettre d'accord sur les conditions d'octroi de dérogations. Ceci a permis l'adoption, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, d'une loi modifiant l'article 59 de la LCI, qui est entrée en vigueur le 19 janvier de cette année. Un certain nombre de conditions, en plus de celles qui figuraient déjà dans la loi, doivent à présent être réunies pour qu'une densification soit autorisée.

## Votations du 7 mars 2021

## Rappel des prises de position de la CCIG

## Recommandations de vote

## + Objets fédéraux

- |            |   |     |
|------------|---|-----|
| Objet No 2 | Acceptez-vous la modification de la loi sur les services d'identification électronique (LSIE)?  | OUI |
| Objet No 3 | Acceptez-vous l'arrêté portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et de l'Indonésie? | OUI |

## 🇨🇭 Objet en Ville de Genève

- |            |   |     |
|------------|---|-----|
| Objet No 1 | Acceptez-vous les délibérations I à III (PR – 1305) du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 13 novembre 2019, ouvrant trois crédits d'un montant total brut de 34 130 500 francs destinés à l'aménagement piéton des rues Pierre-Fatio, Aoste, Ami-Lullin, cours et rond-point de Rive, à la réaffectation en zone piétonne des rues du Port, du Prince, Tour-Maitresse, Robert-Etienne, Arducius De-Faucigny, Petit-Senn et Louis Duchosal et aux travaux d'assainissement, ainsi que moyennant contrepartie, d'un achat d'actions de la société Parking Clé de Rive SA et l'octroi d'un droit de superficie en faveur de celle-ci pour la construction d'un parking? | OUI |
|------------|---|-----|

**DE LA PLACE POUR TOUS !**  
LE 7 MARS 2021

**OUI** AU PROJET **CLÉ DE RIVE**

OUICLEDERIVE.CH f @

**POUR UNE ZONE PIÉTONNE DE QUALITÉ – POUR SOUTENIR LES COMMERCE DU CENTRE-VILLE – LA CCIG RECOMMANDE DE VOTER OUI !**

## Transport aérien

## Un passeport sanitaire pour relancer les voyages en avion

Présenté le 22 octobre 2020 à divers acteurs tels que l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Association internationale du transport aérien (IATA) et le Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC), le passeport sanitaire numérique AOK (pour « Anticorps OK ») commence à être déployé dans plusieurs aéroports. Il devrait contribuer à la relance des voyages d'affaires et de tourisme.

Lancé par la Chambre de commerce internationale (ICC), International SOS (dont le siège se trouve à Genève) et la SGS, cet outil numérique développé par la start-up singapourienne AOKpass permet d'enregistrer et de présenter des données sanitaires. Alors que l'aviation civile a enregistré 118 milliards de dollars de pertes en 2020 avec une chute de 60 % de la demande par rapport à l'année précédente, l'industrie du voyage place de grands espoirs dans cette initiative.

Depuis fin décembre, les voyageurs en possession d'un passeport AOK se rendant à Singapour au départ de la Malaisie et de l'Indonésie disposeront de couloirs réservés lors de leur arrivée. Ces passagers, qui auront réalisé un test PCR dans un centre médical en capacité d'émettre des certificats digitaux, recevront leur résultat au moyen d'un code QR unique, enregistré dans l'application ICC AOKpass. Ce code sera simplement scanné à leur arrivée à Singapour. L'AOKpass est également utilisé pour les vols entre Rome et Atlanta et New York. Une prochaine ligne pilote devrait être déployée sur un couloir de vols entre Abu Dhabi et le Pakistan.

Les données présentes dans le ICC AOKpass resteront en tout temps décentralisées et n'auront pas besoin d'être connectées à des centres de données externes. La transparence et la protection de la vie privée reposent sur la blockchain; AOKpass est en effet construit sur la base du réseau public Ethereum. ■



### Pour comprendre et faire comprendre les enjeux!

Connecter et informer les entreprises à Genève

Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc.? Envoyez votre commande à [publications@ccig.ch](mailto:publications@ccig.ch), en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook



## Commerce international

## L'Albanie se rapproche encore de la Suisse



Le 18 décembre 2020 s'est tenue la cérémonie inaugurale d'ALSWISS à Genève, en présence (de gauche à droite) de Vincent Subilia, directeur général de la CCIG, d'Erenik Yzeiraj, de l'ambassadeur de la République d'Albanie à Berne, Ilir Gjoni, de François Lefort, président du Grand Conseil genevois, et de Fatjon Demneri.

La Chambre de Commerce Albanie-Suisse (ALSWISS) a été constituée en toute fin d'année 2020 à Genève. La CCIG a apporté son soutien actif à sa création, aux côtés de l'Ambassade de la République d'Albanie en Suisse.

Comme toute Chambre de commerce binationale, ALSWISS cherche à développer le commerce et les relations d'affaires entre les deux régions concernées. Elle sert de pendant helvétique à la Chambre de commerce Suisse-

Albanie basée à Tirana et avec laquelle elle est en étroite partenariat. Dans un premier temps, ALSWISS va se concentrer sur des domaines-clés tels que le tourisme, l'agriculture, les investissements immobiliers ou l'industrie des services.

Cette Chambre binationale a été créée sous l'impulsion principale des entrepreneurs Erenik Yzeiraj et Fatjon Demneri. « La constitution d'ALSWISS représente pour nous un signe de foi et de conviction dans l'institutionnalisation de différentes initiatives économiques entre nos deux pays, explique Erenik Yzeiraj. Nous sommes persuadés, de par le potentiel de ces secteurs et grâce au soutien de nos entrepreneurs, qu'elle deviendra une plateforme de collaboration idéale ». Dans le contexte difficile actuel, c'est aussi un exemple d'espoir de trouver de nouvelles opportunités d'affaires pour les PME. ■

## L'Eurasie, nouvel eldorado pour les entreprises romandes

La Joint Chamber of Commerce Switzerland, organisation qui promeut les relations économiques entre la Suisse et la région eurasiennne, en plein boom économique, ouvre un chapitre romand.

La Joint Chamber of Commerce (JCC) est l'une des plus importantes Chambres bilatérales de Suisse. Elle développe les relations économiques entre la Suisse et 14 pays clé, dont la Russie, l'Ukraine, le Kazakhstan, mais aussi l'Est européen hors-Union européenne, le sud du Caucase et les pays d'Asie centrale.

« La région eurasiennne connaît une croissance économique fulgurante », souligne Marcel Pawlicek, le président de la JCC et CEO de Burckhardt Compression, une entreprise suisse leader mondial dans son secteur. « Les investissements sont très importants. La Suisse a une vraie carte à jouer. »

### Une bonne nouvelle pour les entreprises genevoises

Créée en 1985, la JCC était déjà active dans toutes les régions de Suisse, mais sans y avoir de présence permanente. C'est désormais le cas à Genève. Le chapitre romand sera dirigé par Jean-Paul Périat, président de la société

Herculis Partners SA et fin connaisseur de la région: « Nous avons un intérêt évident à défendre nos atouts, d'autant que le Swiss made est particulièrement valorisé dans cette région. Ouvrir un bureau en Romandie représente une excellente nouvelle pour nos entrepreneurs. » Jean-Paul Périat sera secondé par Xavier Cornut, de Cabinet Privé de Conseils, et par le directeur général de la CCIG, Vincent Subilia. Ce dernier confirme: « L'Eurasie constitue un relais de croissance de premier plan pour les entrepreneurs genevois; nous nous réjouissons que le nouveau chapitre romand de la JCC nous permette de leur en ouvrir les portes. » ■

L'Eurasie, qui compte plus de 300 millions d'habitants, est actuellement dynamisée par les énormes projets d'infrastructures au cœur de la nouvelle Route de la soie. Les secteurs de la finance, de la santé, de l'agriculture, de l'énergie, de l'immobilier mais aussi de la grande consommation et des services représentent autant de nouveaux marchés prometteurs pour les entreprises suisses, de toutes tailles.

### JCC, bref portrait

Joint Chamber of Commerce JCC



Switzerland  
Russia - Ukraine - Belarus - Moldova  
Kazakhstan - Uzbekistan - Turkmenistan  
Kyrgyzstan - Tajikistan - Afghanistan  
Azerbaijan - Georgia - Armenia

Centre de toute l'activité commerciale suisse dans l'espace eurasiennne, la JCC

a son siège social à Zurich, un chapitre romand à Genève, des représentants au Tessin et dans les pays représentés. Elle siège dans les commissions économiques bilatérales qui définissent les règles commerciales, notamment de douane. Ses membres sont issus de tous les secteurs, y compris la finance, le trading, l'industrie, l'agriculture et les services. La JCC soutient à la fois l'accès des entreprises helvétiques dans ces marchés et, à l'inverse, l'implantation de sociétés de l'espace eurasiennne en Suisse.

Pour en savoir plus: [www.jointchambers.ch](http://www.jointchambers.ch)

## Industrie

## La FTI : le bras tendu de l'Etat

La Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), entité de droit public, a pour mission de valoriser le foncier industriel. En clair, elle facilite l'implantation et le développement des entreprises du secteur secondaire dans le canton, en mettant l'accent sur l'écologie industrielle.



Progressivement, des constructions « écologiques » remplaceront les grands hangars des ZI.

Ses activités s'inscrivent dans un cadre légal (la LFTI) qui définit clairement son périmètre d'intervention. En outre, depuis 2014, elle est dotée d'une Convention d'objectifs, établie avec l'Etat. Celle-ci constitue une feuille de route des éléments fondamentaux de la politique voulue par le Conseil d'Etat et détermine les moyens à mettre en œuvre, en fonction des réalités. Les terrains industriels que la FTI gère sont privés, propriété des collectivités publiques (canton ou communes) ou lui appartiennent en propre.

## Des objectifs ambitieux

Arrivé en décembre 2019 à la présidence du Conseil de fondation de la FTI, **Guy Vibourel** a dû « apprendre un nouveau métier : celui de loueur, agenceur de DDP\* et, d'une manière générale, de solutionneur de problèmes fonciers ». À son arrivée, deux tâches l'ont surtout occupé : réfléchir à la vision de la FTI jusqu'en 2024 et rechercher un nouveau directeur, qui s'est incarné en la personne de **Guillaume Massard**.

La nouvelle Convention d'objectifs, couvrant la période 2020-2024, « est très ambitieuse, commente le président de la fondation, et suppose une action extrêmement volontaire ». L'exiguïté du territoire pousse à réfléchir sur de nouvelles manières de faire afin de rendre les zones industrielles plus économes et plus vivables, et afin qu'elles deviennent des lieux de vie ouverts aux autres. Actuellement, elles emploient plus de 70 000 personnes et sont responsables d'environ 15% du PIB genevois.

## Un « partenaire évident »

Tous les yeux sont bien entendus tournés vers le secteur Praille-Acacias-Vernets. Pour **Guy Vibourel**, la Fondation PAV (FPAV) est « un partenaire évident », même si les tâches sont clairement réparties : rachat des droits distincts et permanents (DDP) pour la FPAV et élaboration de solutions pour la relocalisation des entreprises concernées pour la FTI. « Notre philosophie de travail est inchangée, dit-il, et notre rôle

d'accompagnateur des entreprises va continuer. » Une Convention de collaboration doit être signée ce printemps encore entre la FTI et la FPAV. De plus, cette synergie se traduira même, d'ici la fin de l'année, par un regroupement des deux fondations et de la Direction PAV dans les mêmes locaux à l'avenue de la Praille.

Dans le périmètre PAV, l'un des problèmes les plus épineux est celui de la valorisation des travaux réalisés par les entreprises au bénéfice d'un DDP. La politique de la FTI est constante en la matière et les possibilités de valoriser des travaux strictement définies. « Cette politique ne va pas changer, dit **Guy Vibourel**. Toutefois, les coûts encourus par l'entreprise seront pris en compte dans les solutions de déménagement qui lui seront proposées. » En fait, ajoute **Guillaume Massard**, « il y a une seule équation financière : combien le DDP est-il acheté et combien coûtent le déménagement et les nouveaux locaux. »

## Sept nouveaux lieux identifiés

« L'une des difficultés, c'est qu'on ne peut pas empêcher une PME d'investir dans son outil de travail, alors que ce bien ne doit pas être trop valorisé avant le déménagement prévu ». En tout, sept nouveaux lieux de transfert ont été

identifiés avec l'Etat, dont trois sont prioritaires : les Cherpines à Confignon, les Rouettes à Bernex, les Communs à Vernier. Pour le reste, ce sont les actuelles zones industrielles qui seront densifiées. « L'idée est de mutualiser les surfaces. Avec le télétravail et le progrès technologique, la demande en m<sup>2</sup> par activité diminue. Il y a aussi davantage de projets au financement mixte, public et privé », explique **Guillaume Massard**. « Nous ne sommes pas le bras armé de l'Etat comme le pensent certains, relève pour sa part **Guy Vibourel**. Je dirais plutôt le bras tendu de l'Etat. Et nous souhaitons que les communes se réapproprient aussi les zones industrielles. »

En bonne place des préoccupations de la FTI : trouver les moyens d'offrir des loyers accessibles aux TPE et aux artisans. « Non seulement cela fait partie de nos missions, dit **Guy Vibourel**, mais les privés ne sont pas forcément en capacité de proposer des locaux adéquats pour ce type de besoins. » Une tâche d'identification des besoins certes complexe, mais qui peut satisfaire chacune des parties, si l'on veille au maintien de prix concurrentiels. Reste encore la détermination du moment auquel entamer les démarches auprès des entreprises, largement dépendant de la progression des projets d'aménagement et du déroulement du processus.

## L'écoParc, l'avenir de la zone industrielle ?

En termes de développement durable appliqué aux zones industrielles, Genève s'est montrée pionnière depuis 2004. « On a d'abord parlé d'écologie industrielle, désormais on parle d'économie circulaire ou d'économie de la fonctionnalité.

Mais, fondamentalement, il s'agit de concepts apparentés et complémentaires », précise **Guillaume Massard**. Dans cet esprit, la FTI pilote la transition des zones industrielles en écoParcs, qui répondent aux défis de durabilité et d'exiguïté du territoire cantonal.

Pendant des décennies, les zones industrielles étaient en effet des territoires dotés de hangars servant à des activités secondaires lourdes. Les écoParcs, eux, sont des structures conciliant l'activité économique avec son environnement par une optimisation des infrastructures et des ressources (mutualisation) en respectant la qualité de vie, la qualité des emplois ainsi que la qualité environnementale générale du canton.

Parmi les exemples de mutualisation, on peut citer le partenariat avec SIG, qui permet à la FTI de co-investir dans le solaire à l'attention des entreprises, en mutualisant certaines toitures photovoltaïques. Au lieu que ces sociétés investissent dans des réseaux énergétiques séparés, la FTI souhaite par exemple proposer des raccordements à des infrastructures mutualisées. Le financement des équipements qu'elle effectue est alimenté par une dotation étatique de la FTI et par des taxes perçues auprès des entreprises.

Réfléchir en termes d'écoParc implique aussi de revoir la gouvernance, dans le sens d'une plus grande implication des différentes parties prenantes (FTI, commune, entreprises, voire représentants des employés). Actuellement, la ZIPLO (à Plan-les-Ouates) est la zone industrielle la plus engagée dans cette démarche. Gageons que les dizaines d'autres suivront son exemple. ■

## Un directeur multifacette



**Guillaume Massard**, 42 ans, a pris ses fonctions à la direction de la FTI le 1<sup>er</sup> octobre 2020, après un recrutement étendu sur six mois. Conjuguant un profil d'ingénieur/chercheur et d'entrepreneur, il se dit « motivé à trouver des solutions de relocalisation d'entreprises ou de recherche de locaux. Mon idée n'est pas d'employer la politique du bâton, mais celle de la carotte. »

\* Un droit distinct et permanent (DDP) s'apparente à une location sur un très long terme (30 à 100 ans selon le code civil). La mise à disposition d'un terrain en DDP génère une rente annuelle pour le propriétaire du terrain. Ce droit est dit « distinct et permanent » parce que le propriétaire du terrain reste propriétaire, alors que celui qui réalise les constructions n'est propriétaire que de ces dernières.



La zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO), l'un des sites les plus dynamiques du canton où intervient la FTI.

## Créations et faillites d'entreprise

# Covid : les aides vont-elles influencer sur l'entrepreneuriat ?

La création d'entreprises a été paradoxalement élevée l'an dernier en Suisse. Mais le nombre de faillites pourrait vite contrebalancer cette apparente vitalité économique.

46 842 nouvelles entreprises ont été enregistrées en Suisse en 2020, en progression de 5,3 % sur un an. En transposant la part habituelle de 8 % pour Genève, on peut estimer le chiffre cantonal à environ 3800. Pour janvier 2021, Bisnode D&B, spécialiste des données commerciales et financières, comptabilise 3727 créations d'entreprises, chiffre identique à celui de l'an dernier. Les entreprises en faillite ont, elles, été nettement moins nombreuses en 2020 que l'année d'avant. Toujours selon Bisnode, les faillites d'entreprises ont poursuivi leur repli en janvier en Suisse, de 23 % sur un an.

Sans doute, les aides publiques accordées lors de la pandémie parviennent à maintenir les sociétés en difficulté à flot. Le repli était de 17 % en décembre et de 19 % sur l'année écoulée. Toutefois, les plus forts reculs sont enregistrés en Suisse orientale (-43%), deux fois moins en Romandie (-22%). À cela s'ajoutent les nombreuses sociétés dites « zombies », définies par l'OCDE comme celles qui ne vivraient plus et qui auraient fait faillite si les taux d'intérêt n'étaient pas à un niveau assez bas pour rembourser les intérêts des emprunts.

Pour Creditreform, qui a également mené une étude spécifique, de telles données n'ont rien de particulièrement réjouissant. Mais il est difficile à ce stade de dire si l'évolution s'est faite malgré ou à cause de la pandémie. Selon le directeur de l'IREG (Institut de recherche appliquée en économie et gestion) Giovanni Ferro Luzzi, « il y a peut-être un décalage entre la création

de ces entreprises qui ont été planifiées et projetées en 2019 – qui était une période de bonne conjoncture – et mises sur pied en 2020 "malgré tout". »

Les données récentes manquent à l'échelon local. Par comparaison, les créations d'entreprises ont connu en région Rhône-Alpes-Auvergne un repli en mars et avril 2020, mais pas le reste de l'année. Ce fait est néanmoins difficile à attribuer à la pandémie, vu les délais nécessaires à la création d'une entreprise.

Si les aides ainsi que les indemnités permettent à la majorité des entreprises de conserver les emplois, Hervé Montfort, directeur de l'Office cantonal de la statistique de Genève, relève que « les aides étatiques ne font que retarder la faillite de certaines entreprises déjà vouées à disparaître. Même remarque pour le système administratif et judiciaire ralenti, qui ne fait que repousser un processus inéluctable. »

Pour beaucoup d'experts, le nombre de faillites risque donc d'exploser ce printemps, après la fin des apports publics. À ces annonces tardives s'ajouteront les faillites des sociétés insolubles en raison de la conjoncture, avec à la clé une hausse regrettable du chômage.

D'après une analyse de l'Office fédéral de la statistique portant sur les années 2013 à 2018, une entreprise suisse sur deux disparaît avant son 5<sup>e</sup> anniversaire. Cela prouve que, avant même la pandémie, la lutte pour la survie des primo-entreprises est constante et difficile. Celles qui ont le plus de chances de survie sont actives dans la santé, celles qui en ont le moins se situent dans l'hôtellerie-restauration. La pandémie ne fera qu'en creuser l'écart. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :  
[tinyurl.com/1by90qqj](http://tinyurl.com/1by90qqj)

CCIG

Nouveau service pour les Membres

## Renforcer l'immunité de son entreprise

Bilan Santé  
PME

L'entreprise, comme l'être humain, devrait s'interroger régulièrement sur son état général pour, le cas échéant, prévenir et rétablir quelques déséquilibres. Sur le long terme, cette démarche prophylactique est l'assurance d'une meilleure résistance aux chocs.

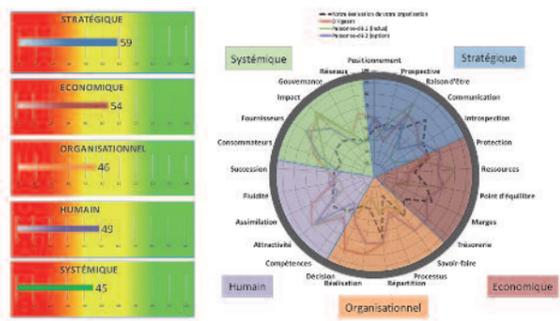
C'est la démarche que propose Bilan Santé PME : le dirigeant d'entreprise est sondé au sujet des 5 points névralgiques du bien-être de son entreprise que sont l'organisation, la stratégie, les finances, le capital humain et le positionnement dans son environnement, puis bénéficie de recommandations pour booster l'immunité de son entreprise.

Ce service d'audit et de conseil a été spécialement conçu pour les PME de moins de 50 collaborateurs, que sa créatrice, Caroline Boutillon-Duflot, connaît bien. Aujourd'hui entrepreneure indépendante, cette dernière a longtemps servi au sein des directions financières d'entreprises privées, puis au Département fédéral des finances et Innosuisse. Elle est actuellement membre du Cercle suisse des administratrices. Sa compétence globale au niveau décisionnel des entreprises lui a permis de concevoir un outil innovant pour rendre les meilleures méthodes de pilotage accessibles aux PME. Ses préconisations, personnalisées et concrètes, s'appuient si nécessaire sur une collaboration en réseau.

### Une démarche aisée et rapide

La démarche est économe en temps pour le dirigeant (quatre heures au total) et, si ce dernier le souhaite, permet la participation de personnes clés de l'entreprise afin de compléter les points de vue. Le rendu est opérationnel, synthétique et très visuel. « Le bilan, présenté en partie sous la forme d'un tableau de bord, attire bien l'attention sur les forces et les points de vigilance de l'entreprise. Cela rappelle métaphoriquement au dirigeant que c'est lui, le pilote dans l'avion. » commente Patrick Bartolo, directeur administration et finances de la CCIG.

### ÉVALUATION DES 5 DIMENSIONS DE RÉSILIENCE DE VOTRE ORGANISATION



Les recommandations de Bilan Santé PME sont autant de pistes que l'entreprise peut, pour la plupart, explorer à son rythme et en toute autonomie. Elles engagent l'entrepreneur à pérenniser les bonnes pratiques de son modèle d'affaire et révèlent aussi les aspects plus délicats à ne pas négliger. Pour Pauline Zahlaoui, responsable des Membres et des partenariats à la CCIG, « les dirigeants apprécieront le pragmatisme de ce court programme. De quoi redonner du tonus en cette période d'incertitudes ! »

## Tarif spécial Membres et bilans offerts

Les Membres de la CCIG bénéficient en 2021 d'un prix spécial de 1500 francs pour effectuer ce bilan (le prix public du service étant de 2800 francs).

En outre, grâce à la campagne de financement participatif réussie en 2020 par Bilan Santé PME avec le concours d'Open Geneva – dont la CCIG est partenaire – et le soutien de l'Etat de Genève, 20 bilans pourront être offerts gracieusement aux Membres de la CCIG répondant aux critères d'éligibilité (entreprises sévèrement affectées par la crise, d'un point de vue économique ou autre).

Les détails du service et les précisions sur les conditions d'éligibilité à la gratuité du bilan sont disponibles en scannant le code QR ci-dessus ou sur le site de la CCIG, rubrique Services, Bilan Santé PME.



## La CCIG et Radio Lac

# L'économie genevoise décryptée sur les ondes

En 2021, la CCIG poursuit son émission radio filmée sur Radio Lac « Parlons économie », initiée le 30 janvier 2020. Animée par le journaliste Benjamin Smadja, elle se déroule chaque jeudi en direct entre 14h et 15h et peut être réécoutée en podcast sous forme de séquences thématiques.

« Parlons économie » se décline en plusieurs parties : la première,

« 3 minutes pour comprendre », donne la parole à un spécialiste pour expliquer un phénomène économique. « Genève bouge pour la planète » permet de parler développement durable sous un œil entrepreneurial et « Genève innove » dévoile la palette d'idées des entreprises ou start-up du canton. La dernière partie, « le Focus », pointe un événement ou une prestation déléguée par la CCIG.



L'émission crée aussi des ponts entre les différents interlocuteurs du jour en leur permettant de s'exprimer sur des thèmes qu'ils ne pratiquent pas au quotidien. ■

La CCIG est désormais aussi sur Instagram

cci\_geneve

## ■ Votre partenaire de formation

# Former et accompagner ses collaborateurs avec l'École-club Migros Genève



Le secteur B2B de l'École-club Migros Genève adapte ses formations destinées aux entreprises et aux institutions. Il propose des cours online et en présentiel au sein même de la firme ou dans ses locaux de Genève et Nyon.

Partenaire de formations dans différents domaines touchant à la vie et au dynamisme des entreprises et des institutions, l'École-club affine ses offres de cours en fonction de l'actualité et des besoins de ses clients. PME ou grandes entreprises, hôtellerie, institutions publiques ou hospitalières, banques, bureaux d'architecture ou ONG, l'École-club compte déjà de nombreux partenaires satisfaits de collaborer avec son secteur B2B, qui module ses formations pour répondre au mieux à la stratégie de formation de ses clients.

Avec une expertise de longue date et sans cesse renouvelée en matière de formation, elle est capable de proposer des cours collectifs aussi bien qu'individuels et personnalisés. Leadership – avec une certification de l'Association suisse pour la formation des cadres (ASCF), gestion de conflits, conduite de séances ou d'entretiens, gestion du temps et gestion du stress, manager à distance,

administration, team-building ou gestion de la santé en entreprise, l'École-club est sur tous les fronts du management.

### Devancer l'air du temps

Toujours innovante, l'École-club lance également une nouvelle formation dans le secteur prestigieux de l'horlogerie, en partenariat avec la Fondation de la Haute Horlogerie (FHH Academy). Le cours **Watch Essentials** (niveau 1) offre un enseignement théorique de base autour de divers thèmes concernant l'horlogerie.

Autre domaine essentiel aujourd'hui, le **marketing par les médias sociaux** est une formation disponible en différents modules concernant notamment la gestion des comptes Facebook et Instagram de l'entreprise ou la création de photos ou de vidéos efficaces.

Les compétences professionnelles des employés d'une institution ou d'une entreprise doivent évoluer avec des objectifs stratégiques et les exigences du marché. Le secteur B2B peut accompagner les entreprises pour les changements nécessaires à l'obtention de résultats positifs. Ancrés dans la pratique, ces cours permettent aux collabo-

rateurs d'appliquer immédiatement sur le terrain ce qu'ils apprennent pendant leur formation.

Devenue experte dans ce domaine, l'École-club offre également une large palette de **cours de langues** dont l'apprentissage se fait par une approche méthodologique et culturelle unique. Indispensable dans toute entreprise commerciale ou institution, la connaissance d'autres langues que sa langue maternelle favorise les échanges, qu'ils soient conviviaux ou commerciaux.

En cette période particulière où la distanciation sociale est de mise, l'École-club a adapté son catalogue de cours pour l'enseignement en virtuel.

Autres possibilités données aux entreprises, la **location de salles à Genève et à Nyon** pour l'organisation de séminaires, conférences, examens ou pour l'organisation d'événements. Spacieuses et dotées de technologies dernier cri, les salles offrent ce qui se fait de mieux dans un environnement ultra moderne. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :  
<https://bit.ly/2L6fvbe> ou  
[www.ecole-club.ch](http://www.ecole-club.ch)

De nombreuses entreprises et institutions font confiance à l'École-club qui a une expérience de longue date dans le domaine des formations d'entreprise. Avec 70 ans d'expérience, plus de 50 centres dans toute la Suisse, dont deux pour l'École-club Migros Genève (Genève et Nyon), un réseau d'environ 8000 formateurs qualifiés et 500 000 personnes formées chaque année dans le secteur de la formation des adultes, ses compétences sont unanimement reconnues par les entreprises et institutions qui en ont bénéficiés.

école-club

École-club Migros Genève – Entreprises

Marie Cassegrain, responsable  
Tél. +41 58 568 81 00

[marie.cassegrain@migrosgeneve.ch](mailto:marie.cassegrain@migrosgeneve.ch)



## ■ Entreprises, êtes-vous prêtes ?

# Les CA d'entreprises doivent être de bon conseil ...

« Comment générer de la valeur avec un Conseil d'administration ? » Le premier webinar du cycle « Entreprises, êtes-vous prêtes ? » a traité de la relation particulière entre une Direction de PME et son Conseil d'administration, encore trop souvent vu comme un empêchement de tourner en rond.

Selon la loi, le Conseil d'administration (CA) exerce la haute direction de l'entreprise et doit défendre ses intérêts. Premier panéliste de ce webinar organisé par la CCIG et Loyco, **Alain Moser** en sait quelque chose, puisqu'il est à la fois directeur de son école privée et président de son CA. Un Conseil qui a bien évolué depuis que son père lui en a transmis le flambeau : « À son époque, décrit Alain Moser, c'était un groupe d'amis qui validaient formellement les décisions; désormais je le considère comme un moyen de relever les enjeux grâce à des profils variés et compétents. » En l'occurrence, son CA comprend trois femmes et trois hommes qui se réunissent quatre fois par an dans un esprit critique, mais bienveillant. En plus du PDG, l'un est actif au sein de l'école, les quatre autres sont des externes qui œuvrent dans le droit, la comptabilité, les RH et la politique. « Beaucoup de PME n'ont pas de Conseil d'administration, ce qui les prive d'un arbitrage et d'un réseau intéressants », relève Alain Moser.

Deuxième intervenante, **Alisée de Tonnac**, jeune co-fondatrice de Seedstars World (soutien aux start-up) et membre du CA de Loyco. Elle voit dans le fonctionnement des Conseils

un triple objectif : de stratégie, de leadership et de reporting. « Je suis favorable à ce que les conversations y soient franches et réfléchies afin que la contribution de ses membres soit efficace. Il y a encore trop de décisions précipitées ou de complaisance ».

La troisième panéliste, **Nicola Thibaudeau**, CEO de la société industrielle MPS et membre du CA de la Immobilière, est une administratrice aux expériences diverses. « Les Conseils sont désormais davantage là pour être des garants de valeurs, attentifs aux réalités », dit-elle. À ses yeux, il importe que les administrateurs restent à niveau pour relever au mieux les défis actuels tels que celui de la digitalisation.

### Clarifier les rôles des administrateurs

Les administrateurs doivent-ils aussi être actionnaires ? « Pas obligatoirement, estime Alain Moser à l'heure des questions, un Conseil d'administration ne doit pas se mêler de l'opérationnel, mais du bon fonctionnement et de la pérennité de l'entreprise ». Alisée de Tonnac poursuit en encourageant « l'élan collectif pragmatique qui ne se contente pas de belles paroles. » « Si la PME dysfonctionne, il faut changer la Direction, et non le Conseil », lance Nicola Thibodeau. Selon les orateurs du jour, ce qui compte est d'avoir des rôles bien définis et de faire preuve de transparence, surtout en temps de crise. « Mais il n'y a pas besoin d'avoir des administrateurs professionnels pour cela, la diversité suffit », fait comprendre Alain Moser. ■

Le deuxième webinar du cycle « Entreprises, êtes-vous prêtes ? » aura lieu le **mardi 9 mars 2021**, de 17h à 18h30. (Voir en page 8)

## ■ Industrie Genève

# Des engins technologiques dans le vent

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début mars sur Léman Bleu sa 21<sup>e</sup> émission, qui traitera du thème des « drones et de l'espace ». Cette émission comprendra l'interview en plateau de Romain Kirchhoff, fondateur de Uzuflly. Dans le reportage, on entendra également Guillaume Catry, CEO de WindShape, ainsi que le professeur HES Roberto Putzu et l'ingénieur Mathias Widmer, tous deux de l'HEPIA. ■

Pour voir la 20<sup>e</sup> émission du « Monde de demain », qui porte sur le cryptage des données, cliquez sur :  
<https://tinyurl.com/LeMondededemain20>



## STOP COVID

## La campagne romande pour freiner la pandémie !



COVID-19. Mais elle ne protégera pas à court terme d'un nouveau rebond. Pour cela, les gestes de protection, le dépistage mais aussi l'utilisation du gel hydroalcoolique demeurent incontournables. D'autant plus que le réflexe de se laver ou se désinfecter les mains s'est estompé ces dernières semaines alors que deux tiers des infections se transmettent par les mains !

Vue comme un lieu d'échanges, l'entreprise est un vecteur particulièrement efficace pour sensibiliser la population. La CCIG invite donc ses Membres à diffuser cette campagne, par exemple par le biais de l'une des affichettes prévues à cet effet. ■

Pour toute question concernant la campagne et pour aider les entreprises à la diffuser, contacter l'agence Dynamics Group au 022 308 62 20, [info@stop-covid.org](mailto:info@stop-covid.org)

La CCIG s'associe à la campagne STOP COVID ([www.stop-covid.org](http://www.stop-covid.org)), initiée par le Pr. Didier Pittet et la Task Force des HUG. Celle-ci se veut un effort collectif qui vise à limiter l'effet de la pandémie et ses conséquences économiques pour chacun d'entre nous.

En effet, la vaccination constitue la meilleure chance d'en finir avec la

## Agenda

## WEBINAIRE ENTREPRISES, ÊTES-VOUS PRÊTES ?

Mardi 9 mars 2021, de 17h à 18h30 - En ligne

## Attirer les talents et les conserver : comment s'y prendre ?

Face à un monde qui évolue de plus en plus vite, avoir les bons collaborateurs dans son entreprise représente un avantage clé ! Il ne faut pas seulement se concentrer sur l'attraction de nouveaux talents, il est aussi indispensable de savoir les conserver. Ce webinaire est le deuxième du cycle « Entreprises, êtes-vous prêtes » ?

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [agenda.ccig.ch](http://agenda.ccig.ch)

Lundi 12 avril 2021 - En ligne

156<sup>e</sup> Assemblée générale de la CCIG

Comme l'an dernier, l'Assemblée générale de la CCIG se déroulera de manière digitale, en raison des mesures liées au Covid-19. Cela ne modifie ni sa teneur ni sa raison d'être : elle est l'occasion de présenter les principales activités menées l'année précédente et les objectifs de l'année en cours.

La manifestation est rendue possible grâce aux prestations techniques de Skynight, Partenaire de la CCIG, et de la société Cryptolex, qui assurera la confidentialité des votes via la technologie blockchain.

Un événement réservé aux Membres et aux invités de la CCIG, qui auront reçu une invitation par voie électronique.

## Formations réservées aux Membres

Vendredi 12 mars 2021, 8h à 10h - En ligne

Convaincre ou persuader (1) ?  
Améliorer l'impact de son langage non verbal



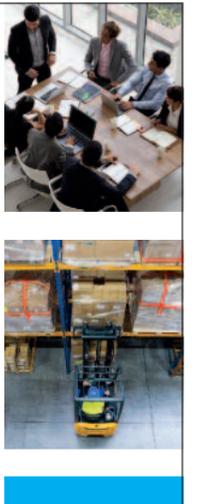
Vendredi 26 mars 2021, 8h à 10h - En ligne

Convaincre ou persuader (2) ?  
Se faire comprendre de son interlocuteur



PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : [agenda.ccig.ch/agenda](http://agenda.ccig.ch/agenda)

## PARTENAIRES

Grands Prix de l'économie :  
Ouverture  
des candidatures

Les entreprises genevoises sont invitées à déposer leur dossier pour concourir à l'obtention du Prix de l'économie genevoise, du Prix de l'innovation ou du Prix de l'égalité.

Règlement des Prix et dépôt des candidatures sur : [www.ccig.ch/Portrait/Grands-Prix-economie](http://www.ccig.ch/Portrait/Grands-Prix-economie)

Date limite de dépôt des candidatures : 26 avril 2021.  
Le public peut également soumettre la candidature d'une ou plusieurs entreprises, pour l'un ou l'autre des Prix.  
Les Prix seront remis le 21 septembre prochain.



## IMPRESSUM

## CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.  
Paraît 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :  
Alexandra Rys

Rédaction :  
Rédaction : Mohamed Atiek,  
Nathalie Bok, Fabienne Delachaux,  
Nicolas Grangier, Alexandra Rys

Publicité :  
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny  
Informations :  
[publications@ccig.ch](mailto:publications@ccig.ch)



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11  
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



MIXTE  
Papier issu de  
sources responsables  
FSC® C154575

